

## **Le service PPT et l'enseignement spécialisé**

Si votre enfant ne tire pas un bénéfice satisfaisant de l'enseignement classique, il peut avoir droit à un enseignement spécialisé.

Dans le cadre de l'enseignement spécialisé, l'enfant travaillera par exemple selon d'autres objectifs d'apprentissage que les autres élèves, un professeur ou un assistant surveillera et aidera l'élève en classe, ou l'élève recevra un équipement spécialement adapté. L'enseignement spécialisé doit être adapté aux besoins de votre enfant et peut être proposé dans le cadre d'une classe, en groupes ou individuellement.

Si vous-même ou l'école craignez que votre enfant ne tire pas suffisamment de bienfaits de l'enseignement, l'école sera tenue de s'adapter à la situation en fonction des besoins de votre enfant. Si ces mesures sont insuffisantes, l'école et le service psycho-pédagogique (PPT) devront évaluer ce dont votre enfant a besoin et vous conseiller à cet égard.

Le PPT est un service public qui réalise une évaluation d'expert (en norvégien : sakkyndig vurdering), sous la forme d'un document qui indique si l'élève a besoin d'un enseignement spécialisé. L'école doit déterminer si l'élève a droit ou non à un enseignement spécialisé, et la forme que ce dernier devrait prendre. Vous pouvez toujours faire appel de la décision.

### **Qu'est-ce que le PPT ?**

Le PPT donne des conseils aux garderies et aux écoles sur les mesures d'adaptation pour les enfants, les jeunes gens et les adultes ayant des besoins spécifiques. Le PPT peut collaborer de manière interdisciplinaire au niveau local, par exemple avec le service de santé ou le service norvégien de protection de l'enfance (en norvégien : barneverntjenesten) et, au niveau national, par exemple avec le service national pour l'éducation des personnes ayant des besoins spécifiques (en norvégien : Statped). Le PPT est un service confidentiel.

### **Que puis-je attendre de l'école ?**

L'école doit :

- veiller à ce que les intérêts de l'élève soient pris en compte
- vous impliquer et vous consulter avant de prendre des décisions qui concernent votre enfant
- mener des entretiens avec l'élève et les parents, et réaliser les évaluations nécessaires de l'élève
- prier le PPT de fournir une évaluation d'expert si vous en faites la demande et si l'école pense que l'élève a besoin d'un enseignement spécialisé

- prendre une décision individuelle indiquant si l'élève a ou non droit à un enseignement spécialisé, et précisant le cas échéant la forme de celui-ci
- préparer un plan d'enseignement individuel (en norvégien : IOP)
- fournir à l'élève l'enseignement spécialisé tel que décrit dans la décision individuelle et l'IOP, idéalement dans le cadre d'une classe
- rédiger un rapport annuel sur l'enseignement spécialisé, les progrès et le développement de l'élève
- veiller à ce que vous et votre enfant obteniez des explications sur ce que signifient les évaluations notées ou non à l'école secondaire, avant de prendre une décision

### **Que pouvez-vous faire ?**

En tant que parent, vous :

- pouvez exiger que l'école évalue si votre enfant a besoin d'un enseignement spécialisé
- pouvez discuter de vos inquiétudes avec le PPT et l'école avant d'être orienté vers le service
- devez être impliqué et donner votre accord avant que l'école ne demande que le PPT évalue votre enfant
- devez être impliqué et donner votre accord avant que l'école ne décide que votre enfant recevra un enseignement spécialisé
- devez recevoir un rapport écrit annuel sur l'enseignement spécialisé que reçoit votre enfant et une évaluation de ses progrès et de son développement
- pouvez faire appel de la décision si votre enfant ne reçoit pas un enseignement spécialisé
- pouvez déposer une réclamation concernant le contenu, la mise en application ou l'organisation de l'enseignement spécialisé
- pouvez décider si votre enfant devrait être exempté des évaluations notées de l'école secondaire dans les matières pour lesquelles il reçoit un enseignement spécialisé